



Test au fil incandescent

Le test au fil incandescent est régi par la norme [CEI 60 695](#) : il s'agit de déterminer si le luminaire installé dans un bâtiment peut brûler et surtout participer à la propagation d'un incendie.

Le test à réaliser consiste à appliquer un fil chauffé à des températures définies (650°C, 850°C, 960°C...) pendant une durée déterminée (5 ou 30 secondes par exemple) sur les parties les plus sensibles du luminaire et d'examiner le comportement de l'enveloppe, notamment si celui-ci prend feu.

La norme NF EN 60598-1 impose pour tous les luminaires l'application pendant 10 secondes d'un fil incandescent à 650°C avec extinction d'éventuelles flammes ou incandescence dans les 30 secondes.

Concernant les [ERP](#) (Établissement Recevant du Public), l'exigence de la résistance au test du fil incandescent à 850°C pour les luminaires a été supprimée en 2010 (mais cela reste confus, je conseil comme l'IGH) : seule s'applique donc la NF EN 60598-1, c'est à dire le test au fil incandescent à 650°C.

En ce qui concerne les [IGH](#) (Immeuble de Grande Hauteur) - voir article GH48 de l'arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique - , le test à 850°C doit être validé pour les luminaires dans les escaliers et les circulations horizontales communes. Pour les luminaires dans les locaux en général, seule s'applique la NF EN 60598-1 c'est à dire à le test au fil incandescent à 650°C.

La norme NF EN 60598-2-22 (règles particulières pour l'éclairage de secours) impose quant à elle que les luminaires pour l'éclairage de secours doivent résister au test au fil incandescent à 850°C.